

BTS ROC

Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés

Fabrication, traçage, dessin industriel...

24 mois dont 18 mois en entreprise

Le métier

Le tuyauteur prend en charge l'assemblage et la mise en place de la tuyauterie sur un chantier. Il doit avoir de solides bases en géométrie et en trigonométrie afin d'être capable de préparer les éléments de son ouvrage. La formation qu'il a reçue lui permet également de percer le sol ou un mur pour ménager un passage à la tuyauterie.

Pour l'assemblage, il fait normalement équipe avec un soudeur mais il procède lui-même aux essais d'étanchéité. Un bon tuyauteur peut travailler sur toutes sortes d'alliages et d'installations.

La formation de technicien supérieur en chaudronnerie doit permettre, grâce

l'enseignement général, technique, scientifique et économique, d'exercer des activités de responsable en bureau d'études, bureau des méthodes, à l'atelier en fabrication ou en chantier pour le montage.



Public

- La formation s'adresse à des jeunes de 16 à moins de 26 ans, titulaires d'un Bac STI Génie Mécanique Option C, ou d'un Bac professionnel Structures Métalliques.

- Salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Alternance

La pédagogie est organisée en alternance.

Des phases en entreprise et en centre de formation se succèdent pour intégrer la formation et acquérir les savoirs liés à l'exercice du métier.

Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

Validation

La formation est validée par un Brevet de Technicien Supérieur en Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés délivré par l'Education Nationale.

Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

Programme

- Enseignement général :

70 jours

- Gestion :

15 jours

- Bureau d'études :

40 jours

- Fabrication :

35 jours

- Atelier et chantier :

10 jours

- Métallurgie

8 jours

- Traçage et lecture de plan :

20 jours

Le contrat d'apprentissage

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique

et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage. (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.